

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA REFORME ADMINISTRATION

du 21 AOUT /2015

Portant ouverture de quatre (4) concours professionnels d'entrée à l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de l'Université Abdou Moumouni de Niamey pour la formation des Inspecteurs Pédagogiques, des Professeurs Certifiés, des Conseillers Pédagogiques du premier cycle et des Conseillers Pédagogiques du second cycle de l'Enseignement Secondaire, au titre de l'année académique 2015-2016.

Visé :



LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu la Loi n°2007-26 du 23 juillet 2007, portant Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le Décret n° 60-055/MFP/P du 30 mars 1960, portant règlement sur la rémunération et les avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu Le Décret n°70-212/MEN/MFPT du 23 septembre 1970, portant Statut Particulier des personnels du cadre de l'enseignement du second degré ;
- Vu le Décret n° 99-936/PCRN/MEN du 23 septembre 1999, fixant les frais d'inscription dans le cadre de l'organisation des concours et examens scolaires, techniques et professionnels ;
- Vu le Décret n°2008-244/PRN/MFP/T du 31 juillet 2008, portant modalités d'application du Statut Général de la Fonction Publique de l'Etat et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le Décret n° 2011-001/PRN du 07 avril 2011, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret n°2013-327/PRN du 13 août 2013, portant nomination des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents,
- Vu le Décret n°2013-424/PRN du 08 octobre 2013, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués ;
- Vu le Décret n°2013-427/PM du 09 octobre 2013, précisant les attributions des membres du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2013-560/PM du 19 décembre 2013
- Vu le Décret n°2013-503/PRN/MFP/RA du 04 décembre 2013, portant organisation du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative et les textes modificatifs subséquent
- Vu la lettre n°053/MES/RS/SG/DRH/DFCP du 05 mars 2014, demandant l'ouverture desdits concours ;

ARRETE



21 JUL 2015

Article Premier : Quatre (4) concours professionnels d'entrée à l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, pour la formation des Inspecteurs Pédagogiques, des Professeurs Certifiés, des Conseillers Pédagogiques du premier cycle et des Conseillers Pédagogiques du second cycle de l'Enseignement Secondaire, au titre de l'année académique 2015-2016, se dérouleront le lundi 28 septembre 2015 et jours suivants dans les locaux de ladite école.

Le nombre de places offertes, fixé à deux cent quarante (240), est reparti comme suit :

I. Pour la formation des Inspecteurs Pédagogiques de l'Enseignement Secondaire,

Catégorie A1

Durée de formation..... Un (1) an
Nombre de places Quarante (40)

- 1) Option : Mathématiques..... Cinq (5)
2) Option : Anglais Cinq (5)
3) Option : Français Cinq (5)
4) Option : Histoire-Géographie Cinq (5)
5) Option : Philosophie..... Cinq (5)
6) Option : Physique-Chimie Cinq (5)
7) Option : Sciences de la Vie et de la Terre Cinq (5)
8) Option : Arabe..... Cinq(5)

II. Pour la formation des Professeurs Certifiés de l'Enseignement Secondaire, Catégorie A1

Durée de formation :
Pour les titulaires de maîtrise (BAC +4 ans) Un (1) an
Pour les titulaires de licence (BAC +3 ans).....Deux (2) ans

Nombre de placesquatre-vingt (80)

- 1) Option : Physique - ChimieDix (10)
2) Option : PhilosophieDix (10)
3) Option : Histoire-GéographieDix (10)
4) Option : AnglaisDix (10)
5) Option : Mathématiques.....Dix (10)
6) Option : FrançaisDix (10)
7) Option : Sciences de la Vie et de TerreDix (10)
8) Option : ArabeDix(10)

III. Pour la formation des Conseillers Pédagogiques du premier cycle de l'Enseignement

Secondaire, Catégorie A2

Durée de formation..... Deux (2) ans
Nombre de places cent cinq (105)

- 1) Option : Mathématiques.....Dix (15)
2) Option : AnglaisDix (15)
3) Option : FrançaisDix (15)
4) Option : Histoire-GéographieDix (15)
5) Option : Physique-ChimieDix (15)
6) Option : Sciences de la Vie et de TerreDix (15)
7) Option : ArabeDix(15)



IV. Pour la formation des Conseillers Pédagogiques du second cycle de l'Enseignement Secondaire, Catégorie A1

Durée de formation Deux (2) ans
 Nombre de places quinze (15)

- 1) Option : Langue arabe cinq (05)
- 2) Option : Etudes islamiques cinq(05)
- 3) Option : Philosophie arabe cinq(05)

Article 2 : Les programmes des concours sont les suivants :

I. Pour la formation des Inspecteurs Pédagogiques de l'Enseignement Secondaire, Catégorie A1

1. Epreuve commune :

Psychopédagogie Durée : 2h, Coefficient : 2

2. Epreuves écrites :

• **Option : Mathématiques**

Mathématiques Générales Durée : 4h, Coefficient : 3

• **Option : Anglais**

Dissertation ou Commentaire de texte Durée : 4h, Coefficient : 3

• **Option : Français**

Dissertation ou Commentaire de texte Durée : 4h, Coefficient : 3

• **Option : Histoire-Géographie**

- Histoire Durée : 2h, Coefficient : 1,5

- Géographie Durée : 2h, Coefficient : 1,5

• **Option : Philosophie**

Dissertation ou Commentaire de texte Durée : 4h, Coefficient : 3

• **Option : Physique-Chimie**

- Physique Durée : 2h, Coefficient : 1,5

- Chimie Durée : 2h, Coefficient : 1,5

• **Option : Sciences de la Vie et de la Terre**

- Biologie Générale Durée : 3h, Coefficient : 2

- Géologie Durée : 1h, Coefficient : 1

• **Option : Arabe**

Dissertation ou Commentaire de texte Durée : 4h, Coefficient : 3



II. Pour la formation des Professeurs certifiés de l'Enseignement Secondaire, Catégorie A1

• **Option : Physique-Chimie**

a. Epreuves écrites d'admissibilité :

- Physique Durée : 2h, Coefficient : 1,5
- Chimie Durée : 2h, Coefficient : 1,5

b. Epreuve Pratique :

Travaux Pratiques de Physique et de Chimie Durée : 4h, Coefficient : 1

• **Option : Philosophie**

a. Epreuve écrite d'admissibilité :

Dissertation ou Commentaire de texte Durée : 4h, Coefficient : 3

b. Epreuve orale :

Entretien avec le Jury Durée : 30 mn, Coefficient : 1

• **Option : Histoire-Géographie**

a. Epreuves écrites d'admissibilité :

- Histoire Durée : 2h, Coefficient : 1,5
- Géographie Durée : 2h, Coefficient : 1,5

b. Epreuve orale :

Entretien avec le Jury Durée : 30 mn, Coefficient : 1

• **Option : Anglais**

a. Epreuve écrite d'admissibilité :

Dissertation ou Commentaire de Texte Durée : 4h, Coefficient : 3

b. Epreuve orale :

Entretien avec le Jury Durée : 30 mn, Coefficient : 1

• **Option : Mathématiques**

a. Epreuve écrite d'admissibilité :

Mathématiques Générales Durée : 4h, Coefficient : 3

b. Epreuve orale :

Entretien avec le Jury Durée : 30 mn, Coefficient : 1

• **Option : Français**

a. Epreuve écrite d'admissibilité :

Dissertation ou Commentaire de Texte Durée : 4h, Coefficient : 3

b. Epreuve orale :

Entretien avec le Jury Durée : 30 mn, Coefficient : 1



• **Option : Sciences de la Vie et de la Terre**

a. Epreuves écrites d'admissibilité :

- Biologie Durée : 3h, Coefficient : 2
- Géologie Durée : 1h, Coefficient : 1

b. Epreuves Pratiques :

- Travaux Pratiques de Biologie Durée : 2h, Coefficient : 0,5
- Travaux Pratiques de Géologie Durée : 2h, Coefficient : 0,5

• **Option : Arabe**

a. Epreuve écrite d'admissibilité :

Dissertation ou Commentaire de Texte Durée : 4h, Coefficient : 3

b. Epreuve orale :

Entretien avec le Jury Durée : 30 mn, Coefficient : 1

III. Pour la formation des Conseillers pédagogiques du premier cycle de l'Enseignement Secondaire, Catégorie A2

• **Option : Mathématiques**

a. Epreuve écrite d'admissibilité :

Mathématiques Générales Durée : 4h, Coefficient : 3

b. Epreuve orale :

Entretien avec le Jury Durée : 30mn, Coefficient : 1

• **Option : Anglais**

a. Epreuve écrite d'admissibilité :

Commentaire de texte ou Traduction Durée : 4h, Coefficient : 3

b. Epreuve orale :

Entretien avec le Jury Durée : 30 mn, Coefficient : 1

• **Option : Français**

a. Epreuve écrite d'admissibilité :

Dissertation ou Commentaire de texte Durée : 4h, Coefficient : 3

b. Epreuve orale :

Entretien avec le Jury Durée : 30 mn, Coefficient : 1

• **Option : Histoire-Géographie**

a. Epreuves écrites d'admissibilité :

- Histoire Durée : 2h, Coefficient : 1,5
- Géographie Durée : 2h, Coefficient : 1,5

b. Epreuve orale :

Entretien avec le Jury Durée : 30 mn, Coefficient : 1



• **Option : Physique-Chimie**

a. Epreuves écrite d'admissibilité :

- Physique Durée : 2h, Coefficient : 1,5
- Chimie Durée : 2h, Coefficient : 1,5

b. Epreuve pratique :

Travaux Pratiques de Physique et de Chimie Durée : 4h, Coefficient : 2

• **Option : Sciences de la Vie et de la Terre**

a. Epreuves écrites d'admissibilité :

- Biologie Générale Durée : 3h, Coefficient : 2
- Géologie Durée : 1h, Coefficient : 1

b. Epreuve Pratique :

- Travaux Pratiques de Biologie Durée : 2h, Coefficient : 0,5
- Travaux Pratiques de Géologie Durée : 2h, Coefficient : 0,5

• **Option : Arabe**

a. Epreuve écrite d'admissibilité :

Commentaire de texte ou Traduction Durée : 4h, Coefficient : 3

b. Epreuve orale :

Entretien avec le Jury Durée : 30 mn, Coefficient : 1

IV. Pour la formation des Conseillers pédagogiques du second cycle de l'enseignement secondaire, categorie A1

• **Option : langue arabe**

a. Epreuve écrite d'admissibilité :

Commentaire de texte ou Traduction Durée : 4h, Coefficient : 3

b. Epreuve orale :

Entretien avec le Jury Durée : 30 mn, Coefficient : 1

• **Option : Etudes islamiques**

a. Epreuve écrite d'admissibilité :

Etudes islamiques Durée : 4h, Coefficient : 3

b. Epreuve orale :

Entretien avec le Jury Durée : 30 mn, Coefficient : 1

• **Option : Philosophie arabe**

a. Epreuve écrite d'admissibilité :

Philosophie arabe..... Durée : 4h, Coefficient : 3

b. Epreuve orale :

Entretien avec le Jury Durée : 30 mn, Coefficient : 1

Article 3 : Peuvent faire acte de candidature :

I. Pour la formation des Inspecteurs de l'enseignement secondaire, Catégorie A1

Les Professeurs de l'Enseignement Secondaire, catégorie A1, titulaires d'un CAPES, d'un DEA ou d'un Master II en Mathématiques, en Anglais, en Français (Lettres modernes / Linguistique), en Histoire ou Géographie, en Philosophie, en Physique ou Chimie, en SVT (ou Biologie / Géologie), en Arabe et ayant accompli au moins trois (3) ans de service effectif après la titularisation ou le dernier reclassement dans leur corps, à la date du déroulement du concours.

II. Pour la formation des Professeurs certifiés de l'enseignement secondaire, Catégorie A1

Les Chargés d'Enseignement, catégorie A2, titulaires d'une licence ou maîtrise en Physique ou Chimie, en Philosophie, en Histoire ou Géographie, en Anglais, en Mathématiques, en Français (Lettres modernes / Linguistique), en Sciences de la Vie et de la Terre (Biologie ou Géologie) ou en Arabe, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2015 et ayant accompli au moins trois (3) ans de service effectif après la titularisation ou le dernier reclassement dans leur corps, à la date du déroulement du concours.

III. Pour la formation des Conseillers pédagogiques du premier cycle de l'enseignement secondaire, Catégorie A2

Les Professeurs de CEG, catégorie A3, titulaires d'un DUES en Mathématiques (ou BTS en Comptabilité), d'un DUEL en Anglais, en Français ou Linguistique, en Histoire ou Géographie, d'un DUES en Physique ou Chimie (ou DUT en Electricité), d'un DUES en Chimie-Biologie-Géologie ou d'un DAP/CEG dans l'une des options précitées, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2015 et ayant accompli au moins trois (3) ans de service effectif après la titularisation ou le dernier reclassement dans leur corps, à la date du déroulement du concours.

IV. Pour la formation des Conseillers Pédagogiques du Second Cycle de l'Enseignement Secondaire, Catégorie A1

Les Chargés d'Enseignement, catégorie A2, titulaires d'une licence ou maîtrise en Arabe, en Etudes Islamiques ou en Philosophie arabe, âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2015 et ayant accompli au moins trois (3) ans de service effectif après la titularisation ou le dernier reclassement dans leur corps, à la date du déroulement du concours.

Article 4 : Les dossiers de candidature constitués comme suit, doivent parvenir par la voie hiérarchique, au Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative, au plus tard **le lundi 14 septembre 2015 à 17 heures 30 mn.**

- Une demande manuscrite, timbrée, datée et signée par le candidat, portant le nom, le prénom, le matricule, la date et lieu de naissance du candidat, le type d'Enseignement et authentifiée par l'Inspecteur de la circonscription pédagogique dont relève le candidat ;
- Le dernier arrêté de reclassement ou arrêté de titularisation pour les candidats intégrés dans le corps ;
- une copie légalisée du diplôme d'accès au concours dans l'option demandée ;
- Une quittance de versement au Compte Trésor n° 420 3203, attestant que le candidat s'est acquitté des frais de dépôt de dossier, délivrée par :
 - le Caissier de la Recette Générale au Trésor ou de la Trésorerie Régionale de Niamey, pour les candidats résidant à Niamey ;



- les Caissiers des Trésoreries Régionales de l'intérieur, pour les candidats des régions d'Agadez, Diffa, Dosso, Maradi, Tahoua, Tillabéry et Zinder.

Les frais de dépôt de dossier, à la charge des candidats, sont fixés à cinq mille (5 000) FCFA.

Article 5 : Tout dossier incomplet et/ou comportant des pièces non légalisées, falsifiées et/ou surchargées, sera purement et simplement rejeté.

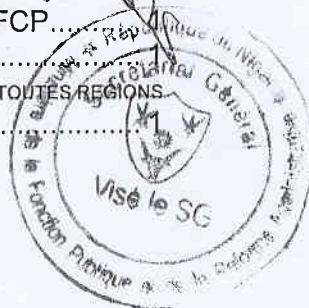
Article 6 : Toute note inférieure ou égale à sept sur vingt (07/20), au niveau des épreuves d'admissibilité, est éliminatoire.

Article 7 : Seront déclarés définitivement admis, les candidats qui obtiendront une moyenne supérieure ou égale à dix sur vingt (10/20), sans note éliminatoire, dans la limite du nombre de places offertes.

Article 8 : Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République du Niger.

AMPLIATIONS :

- PRN/CAB..... 1
- PM/CAB..... 1
- MFP/T/DGMA/DI..... 1
- MFP/T/DS..... 1
- MFP/T/DGFP/DRAE..... 1
- MFP/T/SCE/REPRO..... 1
- MFP/T/DGFP/DSPCAE..... 1
- MF/SOLDE..... 1
- MF/TRESOR..... 1
- MES/RS/SG/DRH/DFCP..... 1
- ENS..... 1
- AFFICHAGE..... TOUTES REGIONS
- SGG/JORN..... 1



ELH. LAOUALI CHAIBOU
 ELH. LAOUALI CHAIBOU

